

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE
COMMUNAL DE MARGUERITTES**

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2025

République Française
Département du Gard
Arrondissement de Nîmes

Nombre de membres en exercice :

11

Nombre de membres présents

8

Nombre de membres absents excusés représentés :

1

Date de la convocation :

07 Novembre 2025

OBJET : 2025-37

Rectification délibération du 13/06/2025 - Demande de subvention CNAV – Résidence Autonomie

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 novembre à 14h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, Mairie de Marguerittes sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS, Président du C.C.A.S

Membres présents : Mmes, Patricia POUBLANC, Laïla ACHKAR, Danielle CHOUCHAN, Joëlle HUYNH, Marlène JAFFIOL, Martine REARD, M. Stéphane MODAT

Membres absents représentés : Mme Marie-Thérèse MIMOUN

Membres absents : Mme Marie RAMJANALY, Mr Denis CANTIER,

Secrétaire de séance : Mme Sonia SIDOBRE

Considérant la délibération N°2025/23 du 13/06/2025 portant sur la demande de subvention auprès de la Caisse Nationale d'assurance Vieillesse.

Considérant la modification du montant de la prise en charge par la CNAV

Considérant le dossier présenté auprès de la CNAV visant à améliorer la sécurité des résidents.

➤ Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

➤ De rectifier la délibération N°2025/23du 13/06/2025 en modifiant le montant comme ci-dessous :

- Surélévation du niveau des terrasses des appartements :

Coût total des travaux et achats H.T : 20 908,18 € / 25 098,82 € TTC

12 544,91 HT € : 60% financement CNAV – 8363,27 € HT - 40% CCAS

- Automatisation du second portail de la résidence

Coût total des travaux et achats H.T : 3 130,28 € / 3 756,34 € TTC

1 878,16 HT € : 60% financement CNAV – 1 252,12 € HT - 40% CCAS)

- Soit un montant total de l'aide sollicitée auprès de la CNAV de :

• 14 423,07 € H.T

➤ En remplaçant par :

- Surélévation du niveau des terrasses des appartements :

Coût total des travaux et achats H.T : 20 908,18 € / 25 098,82 € TTC

10 454,09 HT € : 50% financement CNAV – 10 454,09 € HT - 50% CCAS

- Automatisation du second portail de la résidence

Coût total des travaux et achats H.T : 3 130,28 € / 3 756,34 € TTC

1 565,14 HT € : 50% financement CNAV – 1 565,14 € HT - 50% CCAS)

- Soit un montant total de l'aide sollicitée auprès de la CNAV de :

• 12 019,23 € H.T

- Le Reste de la délibération est inchangé.



Le Président du CCAS
Rémi NICOLAS